

PRIX DE L'HIPPODROME D'EVREUX NAVARRE

5ème(P/ 3358), Classe 4 — 20/03/2022 19h40, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.600 meters, Corde à GAUCHE, Terrain BON (3,1)

9.000 (4.500, 1.800, 1.350, 900, 450)

ARRIVEE OFFICIELLE: 13 Engagés. 1 Annulation-de-Partant. 12 Partants Définitifs. - Course Premium -

Temps du 1er : 1.40.13 (Redk : 1. 2.58)

HANDICAP CATEG DIVISE

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

=====> ATTENTION: CONDITIONS MODIFIEES =====Réf. +005

Décisions des commissaires

Les Commissaires ont autorisé la jument CREATIVITY à ne faire qu'un tour du rond de présentation , son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. Les Commissaires ont autorisé la jument CREATIVITY à sortir du rond en premier, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le jockey Rémi CAMPOS par une amende de 100 euros pour ne pas avoir respecté son engagement de monte. Le jockey Rémi CAMPOS étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument CREATIVITY par le jockey Yohann BOURGOIS. Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le jockey Cédric REYNAUD par une amende de 100 euros pour ne pas avoir respecté son engagement de monte. Le jockey Cédric REYNAUD étant absent de l'Hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DADIDOM par le jockey Mighty JOSEPH-MATHIEU. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Mighty JOSEPH-MATHIEU en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (3ème infraction - 6 coups). A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Angela THIBAUT en ses explications, lui ont indiqué que la pouliche MEVALIK sera interdite de courir pour une durée de 15 jours, suite à son refus de s'élancer de sa stalle de départ. Le hongre LASTLOTOFTHESALE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place	Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie	Éleveurs
1	SHIPMATE H.PS. 10 A.	11	Par: SILVER FROST et NAPATA (SINGSPIEL)	(Corde:04)		MR RAPHAEL RA. NICOLSON	NICOLSON	971	MME DELPHINE SANTIAGO	57,5 kg (59 kg)	4.500	1.922	834		NNN	EARL LA FERME D'AUGE	
2	LASTLOTOFTHESALE H.P.S. 4 A.	01	Par: DREAM AHEAD et RYZYANA (AIR CHIEF MARSHAL)	1/4 (Corde:01)		MME YANICE LUCE	MME Y. LUCE	972	JEREMY MOISAN	62 kg	1.800	939	356		NNN	ECURIE NORMANDIE PUR SANG	
3	GALLICA FLAVIA F.PS. 5 A.	08	Par: TORONADO et SLOAAN (SILVER FROST)	1/4 (Corde:02)		MR RONY IRDOR	R. IRDOR	971	FABIEN LEFEBVRE	60 kg	1.350	704	174		ANL	S.C.E.A. DES PRAIRIES,MME A. LEYVAL	
4	FRY F.PS. 5 A.	04	Par: ZOFFANY et FLOATING AWAY (GONE WEST)	1/4 (Corde:12)		MR DIDIER FRANCISQUE	D. FRANCISQUE	972	ANTHONY BERNARD	61,5 kg	900	469	116		NNL	R. NG	
5	DADIDOM H.P.S. 4 A.	12	Par: MY RISK et ADDITION (NUMEROUS)	1.L (Corde:09)		MR DANIEL SINGARIN	D. SINGARIN	971	MIGHTY JOSEPH-MATHIEU	58,5 kg	450	234	88		NNN	MME M. Jomain,MME H. PETIT,MME E. PETIT	
6	MISS VANCOUVER F.PS. 5 A.	07	Par: GEORGE VANCOUVER et MARILLANA (ELUSIVE CITY)	ENC (Corde:03)		MR NATHANAEL PERMAL	N. PERMAL	972	YOANN BABOT	60,5 kg					ANL	HARAS DE MAGOUET	

Place	Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie	Éleveurs prop. elev.
7	MISTER GRYSBI H.PS. 4 A.	05	Par: STORMY RIVER et CAMPANACA (PRINCE KIRK)	1.5 (Corde:11)		MR JACQUES-OLIVIERIVALDI	JO. IVALDI	972	FRANCK TORRALBA	61,5 kg					ONL	C. JOUANDOU,MME C. FERRER	
8	CLAIR MATIN H.PS. 6 A.	03	Par: VERTIGINEUX et CORIANTE (INDIAN ROCKET)	7/4 (Corde:08)		MME LUANA DUPELIN LALUNG	MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME LUANA DUPELIN LALUNG	60 kg (61,5 kg)					NNL	Y. FREMIOT,MME Y. FREMIOT	
9	JOA DE GIBRALTAR (IRE) F.PS. 5 A.	02	Par: ROCK OF GIBRALTAR et FETAN JOA (ENRIQUE)	CTT (Corde:06)		MME Y. LUCE/G. LUCE	N. PERMAL	972	MME CHLOE COLARDO	60,5 kg (62 kg)					NNL	JC. SEROUL	
10	CREATIVITY F.PS. 7 A.	06	Par: MOTIVATOR et KIRKINOLA (SELKIRK)	4.L (Corde:07)		MME YANICE LUCE	MME Y. LUCE	972	YOHANN BOURGOIS	61,5 kg					NNL	YEGUADA DE MILAGRO SA	
11	BAIE DE SOMME F.PS. 5 A.	09	Par: LITERATO et WANATE (SHAMARDAL)	8.5 (Corde:05)		MR MAX BARBA	M. BARBA	972	YOANN BARILLE	59,5 kg					NNN	E. BECQ	
RP	MEVALIK F.PS. 4 A.	10	Par: TRIPLE THREAT et COUSINE (SLICKLY)	(Corde:10)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	MATTHIAS LAURON	59 kg					ONL	G. DUCA	